

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 mai 2023</b>	<b>N° 2023-235</b>

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX  
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25  
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50  
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00  
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00  
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12  
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02  
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43  
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40  
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 26 mai 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction Développement Economique	<b>N° 2023-235</b>

---

**Economie sociale et solidaire - Feuille de route 2022/2026 - Soutien financier aux projets portés par des acteurs de l'ESS et répondant aux enjeux des transitions sur le territoire métropolitain - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole développe une politique en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) depuis de nombreuses années et propose à présent d'amplifier son action inscrite dans la complémentarité du schéma de développement économique. Mais également définir précisément les axes d'intervention et chantiers de travail à ouvrir pour les prochaines années.

Inscrit dans le schéma de développement économique, le plan d'action 2022/2026 en faveur de l'économie sociale et solidaire voté au conseil métropolitain de juillet 2022, propose le soutien à **4 secteurs économiques : l'économie circulaire, l'écoconstruction et l'habitat, la mobilité responsable, et l'économie de proximité.**

Ces 4 secteurs ont été identifiés lors de la consultation des acteurs et une analyse des initiatives innovantes émergentes sur le territoire.

Ainsi, il est proposé de faire évoluer les actions de soutien direct aux projets.

- En mettant en avant des secteurs économiques prioritaires, en cohérence avec le schéma de développement économique, avec un **appui des acteurs de références** qui jouent le rôle de porte d'entrée vers la filière et deviennent ainsi l'interlocuteur privilégié sur la thématique,
- en mobilisant **différents leviers d'actions** portés par l'ensemble des directions de la Métropole (de l'appui à l'émergence de projet jusqu'à la commande publique),
- et en incitant à la conduite de **projet en collectif.**

Les objectifs visés sont de renforcer la capacité des acteurs à apporter une réponse structurante aux besoins du territoire s'inscrivant dans le champ de compétence de la Métropole et de développer un réseau de structures par secteur économique.

Ainsi, pour l'année 2023, il est proposé de soutenir les actions de 6 structures de l'économie sociale et solidaire, porteuses de solutions socialement innovantes pour répondre aux enjeux de transitions du territoire dans les secteurs d'activité identifiés.

**Economie circulaire :**

- Association ETU'RECUP : 15 000 €

Première Ressourcerie et Maison du Vélo en France à l'échelle d'un campus universitaire, Etu'Récup, association créée en 2014, a pour objectifs :

- La contribution à la réduction des déchets, à travers la récupération, la valorisation et la

remise en circuit d'objets ;

- La promotion du vélo et des mobilités alternatives sur le campus universitaire et ses alentours ;
- La création de lien social entre les acteurs du campus et les habitants du territoire à travers ses activités (animations de sensibilisation, ateliers et événements) ;
- La création de lieux et espaces de vie, ouverts à toutes et à tous, qui favorisent les liens intergénérationnels et la réduction de l'isolement des publics sensibles.

Pour son plan d'actions 2023, l'association souhaite développer les activités suivantes (le plan d'action détaillé est joint en annexe de la présente délibération) :

- Collecte, réemploi et remise en circuit à la Ressourcerie
- Sensibilisation, formation et collaboration avec les agents des centres de recyclage et d'enlèvement des encombrants de Pessac, Talence et Gradignan
- Sensibiliser la population étudiante du campus universitaire à une consommation plus soutenable et à l'allongement de la durée de vie des produits achetés
- Ateliers participatifs de réemploi, fabrication et d'auto-réparation  
Etu'Récup propose des ateliers thématiques au grand public :
  - Atelier vélo
  - Atelier électro-informatique
  - Atelier couture
  - Atelier zéro déchets
  - Atelier bois
- Animations et interventions hors de les murs
- Les événements écoresponsables sur le campus
- Les campagnes de communication et de sensibilisation

Compte-tenu de la réponse d'Etu'Récup aux objectifs du Plan stratégique déchets 2022-2026 de la Métropole, donnant lieu à un financement de 10 500 € par ailleurs en 2023 pour des actions spécifiques (Semaine européenne de réduction des déchets et Festival ZZ), et ceux de la Feuille de route ESS sur la filière économie circulaire, il est proposé que Bordeaux Métropole verse au titre de l'ESS une subvention de fonctionnement de 15 000 € en 2023 via la politique ESS pour le plan d'actions de la ressourcerie.

Le budget prévisionnel 2023 d'Etu'Récup est annexé à la présente délibération, ainsi que la convention financière 2023.

### **Mobilité responsable :**

- Association Bicyclette & alternatives de mobilité (BAM) : 20 000 €

L'association Bicyclette & alternatives de mobilité (BAM) a pour objet de contribuer au changement de la société dans une optique de développement social, économique et écologique, en proposant des solutions de mobilités alternatives. Ainsi elle entend participer à l'apaisement, à l'attractivité et la convivialité des territoires. Elle exercera ses activités à travers la coopération, l'accompagnement à l'entrepreneuriat, l'étude et le conseil, l'innovation, la recherche, le lien social, la pédagogie, la culture, et tous les autres moyens susceptibles de concourir à la réalisation de son objet social.

Pour son plan d'actions 2023, l'association souhaite développer les activités suivantes en lien avec la feuille de route ESS de la métropole (le plan d'action détaillé est joint en annexe de la présente délibération) :

- Travail de réseau et rencontres
- Aide à l'émergence de projets de mobilité
- Cartographie des acteurs et génération de flux
  
- Créer une culture ESS au sein de la mobilité responsable
  
- Faire émerger la mobilité responsable au sein des projets ESS
- Organiser et décerner un Prix de la mobilité responsable
- Créer un lieu Totem de la mobilité responsable

Compte-tenu de la réponse de BAM sur les objectifs de la Feuille de route ESS sur la filière Mobilité responsable, il est proposé que Bordeaux Métropole finance une subvention de fonctionnement de 20 000 € en 2023, étant précisé que la Métropole a financé par ailleurs en 2023 4 000 € en faveur de l'association via sa politique mobilités pour la création d'un observatoire de la mobilité responsable et des modes actifs.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association Bicyclettes et alternatives de mobilité (BAM) est annexé à la présente délibération, ainsi que la convention financière 2023.

### **Ecoconstruction et habitat :**

- ATCOOP - ATELIER DE COOPERATIVES D'HABITANTS : 15 000 €

L'Atelier de coopératives d'habitants « Atcoop » a pour objet de favoriser l'émergence d'un habitat participatif non-spéculatif sur son territoire : les coopératives d'habitants. Son activité répond à deux des domaines d'intervention des politiques publiques de Bordeaux Métropole : l'habitat et l'ESS.

Compte-tenu de la réponse d'Atcoop sur les objectifs de la Feuille de route ESS sur l'écoconstruction et l'habitat, il est proposé que Bordeaux Métropole finance une subvention de fonctionnement de 15 000 € en 2023.

Cette subvention inférieure à 23 000 € fait l'objet d'une décision signée par le Président de Bordeaux Métropole en vertu de la délibération 2023-2 du 27 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président.

- Association CHAPEAU ET BOTTES : 10 000 €

L'association Chapeau et Bottes permet d'appréhender les solutions locales face au défi climatique et aux enjeux de l'habitat via la mise en œuvre de matériaux géosourcés tel que la terre crue, pour agir sur le climat et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment.

Pour donner une ampleur à la filière de la terre crue en région Nouvelle Aquitaine et sur la Métropole bordelaise, Chapeau et Bottes s'est associé avec le collectif Cancan et le bureau d'études Intersections pour former le collectif « Des terres ».

Compte-tenu de la réponse de Chapeau et Bottes sur les objectifs de la Feuille de route ESS sur l'écoconstruction et l'habitat, il est proposé que Bordeaux Métropole finance une subvention de fonctionnement de 10 000 € en 2023.

Cette subvention inférieure à 23 000 € fait l'objet d'une décision signée par le Président de Bordeaux Métropole en vertu de la délibération 2023-2 du 27 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président.

### **Economie de proximité**

- Association LA MANUCO : 20 000 €

Pôle entrepreneurial collaboratif dédié au développement, à la promotion de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et au faire ensemble, La ManuCo est une association fondée par 3 personnes morales : ATIS, La Planche, Marie Curry en mai 2021.

Installée dans un bâtiment rénové par InCité, situé à Saint-Michel, quartier en politique de la ville à Bordeaux, La ManuCo a ouvert ses portes en novembre 2022, avec pour projet de :

- Accueillir en résidence des structures de l'ESS sensibles aux problématiques des territoires dits "prioritaires", urbains ou ruraux, et initier des dynamiques de coopération,
- (Re)faire le lien entre savoir-faire artisanaux et innovation à travers un pôle de production équipé en machines numériques permettant le travail des principaux matériaux de base en artisanat : bois, métal, papier, argile, céramique, textile, etc.,
- Sensibiliser à une alimentation durable et inclusive à travers une offre de restauration à destination des résident.e.s du lieu et des habitant.e.s du quartier,
- Développer des animations pour faire rayonner les sujets de coopération, d'inclusion et d'innovation sociale, tout en renforçant l'ancrage local.

Compte-tenu de la réponse de La ManuCo sur les objectifs de la Feuille de route ESS en rapport avec l'économie de proximité, il est proposé que Bordeaux Métropole finance une subvention de fonctionnement de 20 000 € en 2023.

Cette subvention inférieure à 23 000 € fait l'objet d'une décision signée par le Président de Bordeaux Métropole en vertu de la délibération 2023-2 du 27 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président.

- SAS coopérative SUPERCOOP : 20 000 €

Association créée en mars 2015 à Bordeaux, Supercoop, devenue Société par actions simplifiée (SAS) ainsi que Coopérative à capital variable (CCV), met sur pied au sein du territoire une offre de supermarché coopératif et participatif. Ce projet a été lauréat du Prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire de Bordeaux Métropole en 2015 dans sa phase d'émergence, et a été retenu dans le cadre de l'appel à projets économie sociale et solidaire (ESS) de Bordeaux Métropole en 2016 au regard de l'innovation sociale particulièrement remarquable de ce projet.

Compte-tenu de la réponse de Supercoop sur les objectifs de la Feuille de route ESS en rapport avec l'économie de proximité, il est proposé que Bordeaux Métropole finance une subvention de fonctionnement de 20 000 € en 2023.

Cette subvention inférieure à 23 000 € fait l'objet d'une décision signée par le Président de Bordeaux Métropole en vertu de la délibération 2023-2 du 27 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5217-2 et L1611-4,

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** le Schéma de développement économique métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

**VU** la Feuille de route relative à l'Economie sociale et solidaire métropolitaine adoptée en

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) accompagnés et soutenus à travers la présente délibération constituent une ressource forte sur le territoire pour la dynamique de secteurs d'activités socialement innovants.

**CONSIDERANT QUE** les acteurs de l'ESS contribuent à la création d'emplois non délocalisables, et répondent aux enjeux des transitions sur le territoire.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 15 000 € en faveur de l'association Etu'Récup pour la réalisation de son programme d'actions 2023,

**Article 2 :** d'attribuer une subvention de 20 000 € en faveur de l'association Bicyclette et alternatives de mobilité pour la réalisation de son programme d'actions 2023,

**Article 3 :** d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées,

**Article 4 :** d'imputer les dépenses correspondantes de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CORNACCHIARI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 JUIN 2023</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,  Monsieur Alain GARNIER
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>2 JUIN 2023</b>	